

**Formulaire de partenariat avec  
l'Office de Tourisme du Champsaur Valgaudemar  
2020/2021**

**A retourner avant le 20 septembre 2020**  
**[contact@champsaur-valgaudemar.com](mailto:contact@champsaur-valgaudemar.com)**

ou par courrier à  
Office de Tourisme du Champsaur Valgaudemar,  
11 route de Grenoble, Les Barraques 05500 La Fare en Champsaur

Rappel : Les partenaires qui répondent après cette date pourront toujours être visibles sur le site internet, mais leur présence sur les guides pratiques ne sera pas garantie.

## 1. Coordonnées de l'Etablissement ou du prestataire :

Nom de l'Etablissement : .....

N°SIRET : .....

Nom du Propriétaire / gérant : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....

Site Internet : .....

Page Facebook : .....

## 2. Vos prestations à référencer :

Vous étiez déjà partenaire l'année dernière ?

Reprendre la liste de mes prestations sur le formulaire de l'année précédente.

Sinon, veuillez remplir les champs suivants : `

Prestation 1 : .....

(Prestation 2) : .....

(Prestation 3) : .....

### 3. Choix de l'option : (Cocher la case correspondante)

**Option 1 : Gratuite (Web uniquement)**

Je souhaite être référencé(e) comme partenaire de l'Office de Tourisme du Champsaur Valgaudemar. Je souhaite que ma/mes prestations soient référencées sur les supports de communication web de l'Office de Tourisme.

Je m'engage à fournir à l'Office de Tourisme toute information nécessaire à la mise à jour de mon descriptif (texte, coordonnées, photos de qualité, tarifs, horaires d'ouverture...) et toutes pièces justificatives nécessaires (cf : « Conditions de participation » ci-après).

Je note que ma/mes prestations ne seront pas référencées dans les éditions de l'Office de Tourisme.

**Option 2 : Pack Visibilité Editions 80€/an (Web + Editions)**

Je souhaite être référencé(e) comme partenaire de l'Office de Tourisme du Champsaur Valgaudemar. Je souhaite que ma/mes prestations soient référencées sur les supports de communication web de l'Office de Tourisme.

Je souhaite que ma/mes prestations soient référencées sur les éditions Guide pratique hiver 2020/21 et Guide pratique printemps, été, automne 2021 de l'Office de Tourisme et diffusées auprès des clientèles.

Je souhaite pouvoir déposer mes flyers dans les points d'accueil de l'Office de Tourisme pour une mise en valeur auprès des clientèles.

Je m'engage à fournir à l'Office de Tourisme toute information nécessaire à la mise à jour de mon descriptif (texte, coordonnées, photos de qualité, tarifs, horaires d'ouverture...) et toutes pièces justificatives nécessaires (cf : « Conditions de participation » ci-après) dans les délais impartis.

Je m'engage à payer la somme de 80€ correspondant à l'Option 2 Pack Visibilité Editions à réception de la facture éditée par l'Office de Tourisme.

### 4. Signature

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de participation (cf. ci-après).

J'autorise l'Office de Tourisme du Champsaur Valgaudemar à utiliser mon e-mail à des fins de communication dans le cadre du partenariat.

Nom : .....

Signature

Date : .....

**Merci de ne pas joindre de règlement avec votre formulaire. Une facture sera envoyée.**

En cas de besoin merci de nous contacter à [contact@champsaur-valgaudemar.com](mailto:contact@champsaur-valgaudemar.com) ou par téléphone au 04 92 49 09 35.

Rappel :

- **L'Option 1** est gratuite et donne accès aux principaux services de l'Office de Tourisme et à une visibilité sur le web.

- **L'Option 2** est payante (80€ par an) et ajoute une visibilité sur les éditions hiver et été de l'Office de Tourisme ainsi que la possibilité de déposer vos flyers dans les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme.

Le tableau ci-dessous synthétise les divers avantages liés à ces options.

<b>Services proposés par l'OT</b>	<b>Inclus dans Option 1 Gratuite</b>	<b>Inclus dans Option 2 Pack Visibilité Editions 80€/an</b>
Référencement sur le site web de l'OT	Oui	Oui
Envoi régulier d'informations via mail et dépôt de guides touristiques	Oui	Oui
Accès à l'outil de réservation en ligne de l'OT	Oui	Oui
Possibilité d'être vendus par le service réservation par téléphone et à la banque des bureaux d'accueil (des commissions s'appliquent)	Oui	Oui
Accès aux formations proposées par l'Office de Tourisme	Oui	Oui
Accès à la banque d'images de l'Office de Tourisme	Oui	Oui
Possibilité d'acheter de l'espace publicitaire sur les éditions de l'OT (format page ou ½ page)	Oui	Oui
Accompagnement au classement de votre meublé	Oui	Oui
Référencement de votre activité dans le Guide pratique Hiver 2020/21 (18 000 exemplaires)	Non	Oui
Référencement de votre activité dans le Guide pratique, printemps, été et automne 2021 (20 000 exemplaires)	Non	Oui
Possibilité de déposer des flyers à l'OT pour affichage et distribution aux visiteurs (format maximum A5)	Non	Oui

## Conditions de participation

### ARTICLE 1 - Durée du Partenariat

Ce formulaire de partenariat est valable pour la saison hiver 2020/21, le printemps, l'été et l'automne 2021.

Il est possible de devenir partenaire de l'Office de Tourisme Option 1 tout au long de l'année.

Pour devenir partenaire Option 2 de l'Office de Tourisme la date butoir pour la réception de votre formulaire signé est fixée au 20 septembre pour assurer votre présence dans le Guide pratique hiver et le Guide Pratique Eté. **Au delà de cette date, il est possible de devenir partenaire Option 2 en fonction des disponibilités et dates d'éditions mais votre présence ne sera pas assurée.** Aucune remise ne sera effectuée pour une parution dans un seul guide.

En l'absence de formulaire de partenariat signé, votre prestation ne sera pas visible sur nos supports de communication et ce jusqu'à réception de votre formulaire signé.

### ARTICLE 2- Informations sur l'Option 2 Pack Visibilité Editions

Les Guides pratiques hiver et printemps, été, automne sont organisés par rubriques. L'Office de Tourisme se réserve le droit de faire apparaître votre prestation dans la rubrique la plus adaptée. Si toutefois aucune rubrique ne permettait de référencer votre activité, l'Option 2 ne sera pas activée pour votre prestation et aucune facture ne sera éditée par l'Office de Tourisme. Le prestataire ne pourra bénéficier d'aucune compensation.

Le dépôt de flyers dans les bureaux d'accueil de l'OT est limité au format A5 (soit 21x14,8 cm). Tout format supérieur ne sera pas accepté. Pour des raisons de place disponible sur les présentoirs et en cas de forte demande, une rotation sera effectuée dans la mise à disposition des flyers auprès de la clientèle. Une sélection pourra aussi être opérée pour mettre en évidence les prestataires par zone géographique.

Information pour les hébergeurs : Les Guides pratiques hiver et printemps, été, automne étant diffusés principalement sur place lors du séjour de nos visiteurs, ils sont dépourvus de rubrique « hébergement ». Un hébergeur souhaitant être visible dans ces éditions devra le faire par la voie d'achat d'espace publicitaire (Format Pleine page ou 1/2 page).

### ARTICLE 3 - Justificatifs demandés pour tous les partenaires

Pour tout référencement d'une activité sur nos supports de communication, nous vous demanderons de fournir les justificatifs suivants (liste non limitative) :

- Pour les professionnels : Copie d'un extrait Kbis mentionnant les activités à référencer sur nos supports de communication. Pour les activités classées, labellisées (classement étoiles, marque qualité tourisme, gîtes de France, marque Parc...), la copie de votre certificat de classement.
- Pour les loueurs de meublés : Si vous louez votre résidence secondaire : Copie du récépissé de déclaration en mairie de location de meublé de tourisme. (Le modèle de déclaration peut être téléchargé via ce lien : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14004.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14004.do) ) Pour les meublés classés (classement étoiles, gîtes de France ...), la copie de votre certificat de classement.

Si vous louez votre résidence principale : Un justificatif de domicile (Factures d'eau ou EDF). Pour les meublés classés (classement étoiles, gîtes de France ...), la copie de votre certificat de classement.

- Pour les associations : Copie des statuts de l'association mentionnant l'objet et la domiciliation de l'association.

#### **ARTICLE 4 – Prestations concernées**

Peut devenir partenaire de l'Office de Tourisme : Toute personne physique ou morale ayant une activité liée au tourisme sur le territoire du Champsaur Valgaudemar. Les prestataires doivent justifier d'une implantation ou d'un point de vente physique sur le territoire du Champsaur Valgaudemar. Les hébergeurs, prestataires d'activités, restaurateurs, associations, commerces, services... doivent pouvoir justifier d'une existence légale et d'une conformité avec la réglementation en vigueur dans leur secteur d'activité.

Pour les prestataires ayant leur siège social et/ou leur prestation sur la commune d'Orcières, une adhésion à l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette est un préalable à toute souscription d'un partenariat avec l'Office de Tourisme du Champsaur Valgaudemar.

Ne peuvent devenir partenaire de l'Office de Tourisme : Les prestataires ne pratiquant pas leur activité sur le territoire du Champsaur Valgaudemar. Les établissements ou prestataires ne pouvant justifier d'une existence légale et d'une implantation ou d'un point de vente physique sur le territoire du Champsaur Valgaudemar. Les prestataires ayant leur siège social et/ou leur prestation sur la commune d'Orcières non adhérents à l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette.

#### **ARTICLE 5 - Qualité de l'information, modification, non publication des contenus**

L'Office de Tourisme, en tant que responsable des éditions et des contenus présentés sur ses supports de communication, se réserve le droit de compléter, reformuler ou ne pas publier vos contenus en fonction de sa charte éditoriale. Un contenu pourra ne pas être publié par exemple en cas :

- d'insuffisance de précision des informations données (exemple : horaires ou tarifs non mis à jour).
- d'absence de photos d'illustration, ou de photos de mauvaise qualité.
- de manquements répétés à la mise à jour de l'information malgré les relances de l'OT.
- de comportements inadaptés de la part du partenaire envers l'Office de tourisme, des clients ou autres partenaires.

Dans tous les cas l'Office de Tourisme contactera le prestataire pour l'informer en amont des raisons de la non publication de son offre.

En cas de besoin merci de nous contacter à [contact@champsaur-valgaudemar.com](mailto:contact@champsaur-valgaudemar.com) ou par téléphone au 04 92 49 09 35.